



CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ATMOSPHÈRE

## **Mémoire des AmiEs de la Terre de Québec sur le projet de règlement visant un ajustement à hausse de la norme sur le nickel dans l'air ambiant**

Les AmiEs de la Terre de Québec  
19 février 2022

Mémoire déposé à  
M. François Houde, responsable de la consultation sur le projet de règlement modifiant le  
Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère  
Francois.houde@environnement.gouv.qc.ca

Les AmiEs de la Terre de Québec

Fondé en 1978, le mouvement écologiste des AmiEs de la Terre de Québec (ATQ) a pour mission de faciliter la transition vers une société écologiste. Les ATQ se démarquent par leur volonté de travailler sur les causes de la crise écologique et de proposer des solutions plutôt que de chercher à amoindrir les impacts des différentes formes de pollution et d'injustices sociales et environnementales.

**Les AmiEs de la Terre de Québec**  
870, avenue Salaberry, bureau 210  
Québec (QC) G1R 2T9  
info@atquebec.org | 418.524.2744  
[www.atquebec.org](http://www.atquebec.org)

## **Mémoire sur le rehaussement de la norme du nickel permise dans l'air, à Québec.**

**Voici quelques interrogations et constats que nous soumettons à votre appréciation.**

### **A À propos des normes théoriques :**

Même si ces normes théoriques sont déterminées par des spécialistes, tient-on compte du terrain où elles vont s'appliquer?

Dans ce cas-ci nous parlons des terrains:

1- Du territoire du quartier de Limoilou et des quartiers centraux.

2- Du corps humain des populations qui habitent ces quartiers.

Comment peut-on, si on ne tient pas compte de ces terrains, établir de grandes normes et en prévoir les conséquences? Il serait plus approprié d'avoir une approche prospectiviste en connaissant le terrain à la base et son évolution probable dans le temps.

### **B Pollutions croisées et bioaccumulation :**

Le nickel n'est pas isolé comme polluant que l'on subit.

1- Un autre aspect important est les effets des pollutions croisées sur ces mêmes terrains (territoires et corps humains).

2- La bioaccumulation dans ces mêmes terrains/territoires et corps humains

### **C Comment peut-on affirmer que la hausse de cette norme n'a pas de conséquences sur la santé humaine et celle du territoire?**

En plus des pollutions connues existantes (*la papetière Stadacona, l'Incinérateur de Québec, le Port de Québec et autres industries*) à Limoilou et dans les quartiers centraux de Québec s'ajoutera le vaste projet Zone d'Innovation Littoral Est (ZILE) que le 3e lien va desservir entre autres!

On manque de capteurs (indicateurs) pour mieux mesurer les émissions de polluants, dont le nickel, qui s'accumulent dans l'air, l'eau et le sol. De plus, cela devrait être fait en continu et de bien couvrir tout le territoire impacté par ces polluants. Selon le principe du pollueur/payeur, ceux-ci doivent participer aux coûts de toutes ces mesures de prévention et de protection.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est reconnu comme étant un des ministères qui a le moins d'inspecteurs sur le terrain pour voir à l'application de ses normes et règlements... Quelle est sa capacité et sa volonté de se donner les moyens nécessaires pour bien surveiller la situation dans ces quartiers, et cela en transparence avec la population concernée?

La santé publique doit aussi évaluer la santé des populations en regard de ces pollutions croisées, ceci en continu et en transparence avec la population concernée. Elle doit aussi éviter de donner son avis sur un polluant séparé de tous les autres ou du moins éviter d'en donner l'impression. Ces avis sur des situations problématiques comme le cas du nickel doivent être révélés à la population aussitôt appréhendé ou connu afin que celle-ci (lui, elle, sa famille et ses enfants), puisse agir en conséquence... Ne sont-ils pas les premiers concernés?

#### **D Acceptabilité sociale / décision imposée**

La population de Limoilou n'est plus la population des années 50 de l'après-guerre!

Aujourd'hui, les citoyenNEs sont éduquéEs, sensibiliséEs à l'écologie, à l'environnement et à la démocratie participative. Ils et elles veulent être consultéEs en amont sur le développement familial, social, culturel et économique de leur communauté. Beaucoup sont sensibles à l'idée d'équité, de transition et décroissance nécessaires pour être résilientEs face aux changements climatiques.

Les promoteurs à l'invitation de nos gouvernements sont actuellement trop souvent les premiers sollicités ou informés quand nous (la population) sommes les derniers informés et les premiers concernés au niveau de la santé, de l'environnement et de la communauté!

#### **E Avoir les moyens de ses ambitions... démocratiques.**

De plus, dans les consultations publiques (*nécessairement en tenant compte du terrain en amont*), sur des projets qui peuvent impacter les communautés, celles-ci doivent avoir les moyens financiers, les connaissances méthodologiques, et le temps nécessaire pour s'occuper... de leurs affaires communes, plutôt que de s'inquiéter en aval des projets "affairistes" ficelés qu'on veut leur imposer, via les gouvernants et gouvernements.

Quelle est la démarche participative gouvernementale avec la population pour explorer ensemble l'application du principe de précaution en rapport à la santé des citoyenNEs impactée par la qualité de l'air?

#### **En conclusion, n'oublions pas le principe de précaution !**

Vendredi, le 18 février dernier, au parlement, le ministre Benoît Charette a rejeté l'idée d'appliquer la norme différemment à Québec. Celui-ci a affirmé « une norme, ça s'impose partout », a-t-il insisté.<sup>1</sup>

À contrario du ministre, nous pensons qu'une norme doit tenir compte du terrain où elle s'applique. On peut établir une norme générale de base, mais avec la possibilité de l'ajuster selon le terrain lorsque cela s'impose!

<sup>1</sup> Article d'Isabelle Porter, tiré du journal Le Devoir, les samedi 19 et dimanche 20 février 2022, section Actualité en page A6